

La situation sur le marché du travail détermine l'augmentation salariale de l'année suivante

Quels sont les facteurs qui expliquent le taux d'augmentation moyen des salaires nominaux en Suisse d'une année à l'autre? L'étude suivante démontre que cette évolution est largement déterminée par le rapport entre l'offre et la demande sur le marché du travail de l'année précédente. Le taux d'inflation et l'évolution de la productivité jouent plutôt un rôle secondaire. Les relations établies par une analyse de régression demeurent étonnamment stables dans le temps. Au début du nouveau millénaire, les facteurs de fixation des salaires ont, toutefois, temporairement évolué au détriment des salariés. Une croissance des salaires nominaux de 1,3% est attendue pour l'année prochaine¹.

L'indice des salaires suisses de l'Office fédéral de la statistique (OFS) présente l'évolution «pure» des salaires. Il mesure leurs variations pour les employés actifs dans un domaine et une fonction identiques. Les changements professionnels et les primes dont le montant varie suivant les années ne sont pas pris en compte². L'évolution de la masse salariale pouvant donc nettement différer de celle de l'indice des salaires, des critiques ont récemment été émises à l'encontre de l'indice de l'OFS, qui ne refléterait pas suffisamment la réalité des chiffres³.

L'analyse suivante porte délibérément sur l'évolution des salaires selon l'OFS. Ce concept rend compte au plus près de l'évolution du prix du travail et reflète de manière adéquate la hausse des salaires de la majorité des employés. Il convient, toutefois, de rappeler que ces données ne sont pas représentatives pour la minorité de salariés qui changent de profession ou qui touchent une grande partie de leur salaire en fonction des résultats de l'entreprise (primes). L'augmentation des salaires de cette minorité a été nettement marquée ces dernières années.

De 1970 à 2007, la croissance annuelle des salaires nominaux a varié entre 0,3% (1999) et 12,4% (1971) selon le concept de l'OFS. Les salaires nominaux augmentaient chaque année de 4,1% en moyenne.

La tension sur le marché du travail: un facteur explicatif essentiel

L'évolution des salaires est largement déterminée par la situation sur le marché du travail de l'année précédente. Comme le montrent le *graphique 1* et l'*encadré 1*, l'évolution effective des salaires est bien représentée

par l'équation simple 1, qui n'utilise que l'indicateur «Tension sur le marché du travail» (TMT-1 par la suite) de l'année précédente comme facteur explicatif. La valeur R^2 de 0,922 signifie que l'équation explique 92,2% des variations salariales. L'indicateur de tension sur le marché du travail exprime le rapport entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi. La demande se rapporte aux «postes vacants à plein temps», tandis que l'offre se réfère aux «chômeurs à temps complet», selon les chiffres du Secrétariat d'État à l'économie (Seco)⁴.

L'équation 1 calculée sur la base d'une analyse de régression peut être interprété de la manière suivante: lorsque le nombre de postes vacants correspond exactement à celui des chômeurs (TMT-1=0), il en résulte une hausse des salaires de 5,2%; plus la valeur de TMT-1 est élevée (basse), plus la hausse calculée sera supérieure (inférieure) à 5,2%. Il n'est pas étonnant que la tension sur le marché du travail d'une année particulière se répercute nettement sur l'évolution des salaires de l'année suivante. Le prix du travail dépend en effet en premier lieu du rapport entre l'offre et la demande. L'augmentation salariale différée d'une année s'explique par les mécanismes propres aux négociations salariales en Suisse entre partenaires sociaux et employeurs, qui se déroulent en principe à l'automne de l'année précédente. Les augmentations obtenues dans le contexte économique des négociations entrent d'ordinaire en vigueur au début de l'année suivante. Les salaires restent plutôt stables en cours d'année.

Taux d'inflation et évolution de la productivité

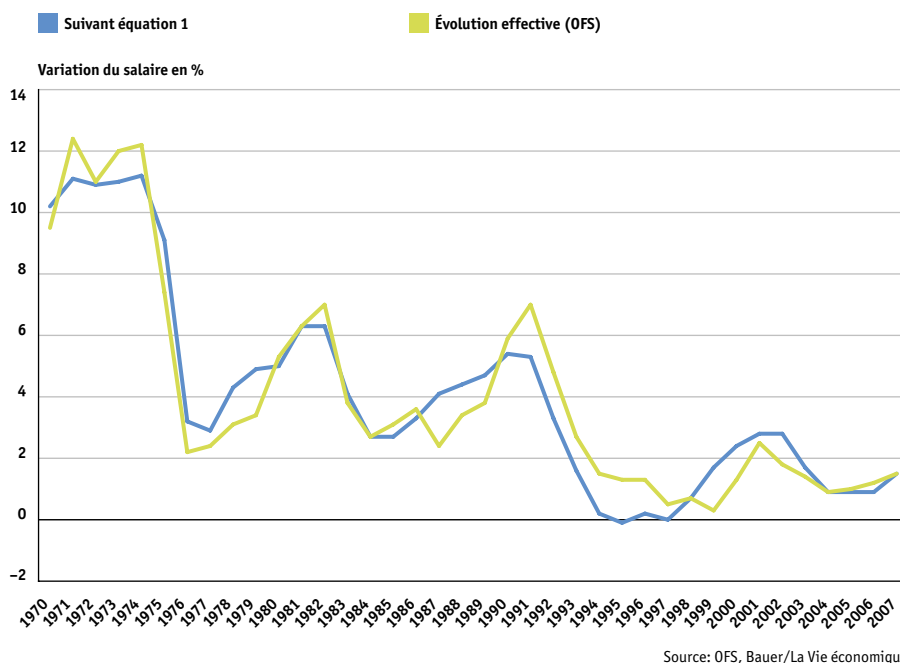
Il est étonnant de constater le peu d'influence sur l'évolution salariale des autres facteurs servant d'arguments aux associations de travailleurs pour leurs revendications et aux organisations patronales pour leurs concessions lors des négociations⁵. Le taux d'inflation, qui détermine l'évolution des salaires réels pour une croissance donnée des salaires nominaux, tient un rôle prépondérant dans les discussions. L'évolution de la productivité, qui indique la marge de manœuvre admise pour une modification des salaires réels, n'ayant pas d'impact sur la répartition des sa-



Tobias Bauer
Économiste et statisticien
spécialisé dans les
questions de politiques
sociales et du marché
du travail, Berne

Graphique 1

Évolution du salaire nominal, 1970–2007



Source: OFS, Bauer/La Vie économique

Encadré 1

Équations de régression

Équation 1: $ESN = 5,23 + 1,54 TMT-1$
 (**) (*)
 (période prise en compte 1970–2007, R^2 corr. = 0,922)

Équation 2: $ESN = 4,59 + 1,40 TMT-1 + 0,178 T_{inf}-1$
 (**) (*) (**)
 (période prise en compte 1970–2007, R^2 corr. = 0,930)

Équation 3: $ESN = 1,733 + 0,552 TMT-1 + 0,976 T_{inf}-1$
 (**) (*) (*)
 (période prise en compte 1997–2007, R^2 corr. = 0,907)

Légende:

ESN: évolution des salaires nominaux selon l'OFS (en%)

TMT-1: indicateur de la tension sur le marché du travail de l'année précédente (voir note en bas de page 1)

 $T_{inf}-1$: taux d'inflation de l'année précédente selon l'OFS (en%)

(**) significatif (niveau de 1%)

(*) significatif (niveau de 5%)

ment inférieures à celles de l'équation 1. Le coefficient de 0,178 pour $T_{inf}-1$ signifie que le taux d'inflation de l'année précédente ne se répercute que de manière infime sur l'évolution des salaires, indépendamment de la situation sur le marché du travail. Il convient de relever que l'indicateur TMT est fortement corrélé avec le taux d'inflation (coefficient de corrélation de 0,66) et que le renchérissement se reflète aussi jusqu'à un certain degré dans la tension sur le marché du travail. L'intégration du taux d'inflation pour la période 1970–2007 n'augmente que faiblement la valeur explicative de l'équation de régression (les choses pourraient, toutefois, se présenter différemment sur une période plus courte).

Analyse de périodes partielles

Compte tenu des grands changements survenus sur le marché suisse du travail ces dernières années (mondialisation, accords bilatéraux avec l'UE), la qualité des équations explicatives sur la période considérée est étonnante. Le graphique 1 montre toutefois que la correspondance entre l'équation 1 et l'évolution effective des salaires diffère d'une période à l'autre. Les valeurs effectives sont clairement sous-estimées en 1971–1974 et 1990–1997, et nettement surestimées en 1975–1979, 1987–1989 et 1999–2002. L'évolution effective des autres années correspond plus ou moins à l'équation (notamment pour les périodes 1980–1986 et 2003–2007).

L'analyse de régression a été appliquée pour toutes les périodes de 11 ans entre 1970 et 2007 (de 1970–1980 à 1997–2007) afin d'examiner les changements à plus long terme en ce qui concerne l'impact des facteurs d'influence et les ruptures dans l'évolution. Les trois facteurs explicatifs TMT-1, $T_{inf}-1$ et $E_{prod}-1$ ont été analysés, bien que $T_{inf}-1$ et $E_{prod}-1$ ne revêtent aucune valeur statistique explicative sur des périodes isolées.

Au cours des périodes de régression de 1970–1980 à 1997–2007, les coefficients des trois facteurs ainsi que la constante de l'équation ont nettement évolué. La valeur des constantes recule continuellement au fil du temps, passant de 5 à 2 environ. Il s'agit en premier lieu du recul de la croissance annuelle des salaires nominaux, également visible sur le graphique 1.

L'évolution au début du nouveau millénaire

Une tendance opposée intéressante caractérise les coefficients de la tension sur le marché du travail et du taux d'inflation. Le coefficient TMT-1 recule de manière relativement constante (d'environ 2 à environ 0,5), tandis

salaires et des revenus du capital, constitue aussi un argument de poids dans les négociations salariales.

Alors que l'intégration du taux d'inflation de l'année précédente ($T_{inf}-1$) améliore la qualité explicative de l'équation de manière significative, l'évolution de la productivité n'apporte aucun éclairage notable. L'indicateur représentant la différence entre l'évolution des salaires réels de l'année précédente et celle de la productivité ($E_{prod}-1$) présente, par contre, un certain intérêt.

Si l'on considère la période 1970–2007, on obtient l'équation 2. Les valeurs de la constante et du coefficient de TMT-1 sont légères-

1 Les données et méthodes utilisées pour cette analyse ne peuvent pas être développées dans le présent article. L'ensemble des données et méthodes retenues peut être obtenu auprès de l'auteur (tobias.bauer@efk.admin.ch).

2 OFS (2007).

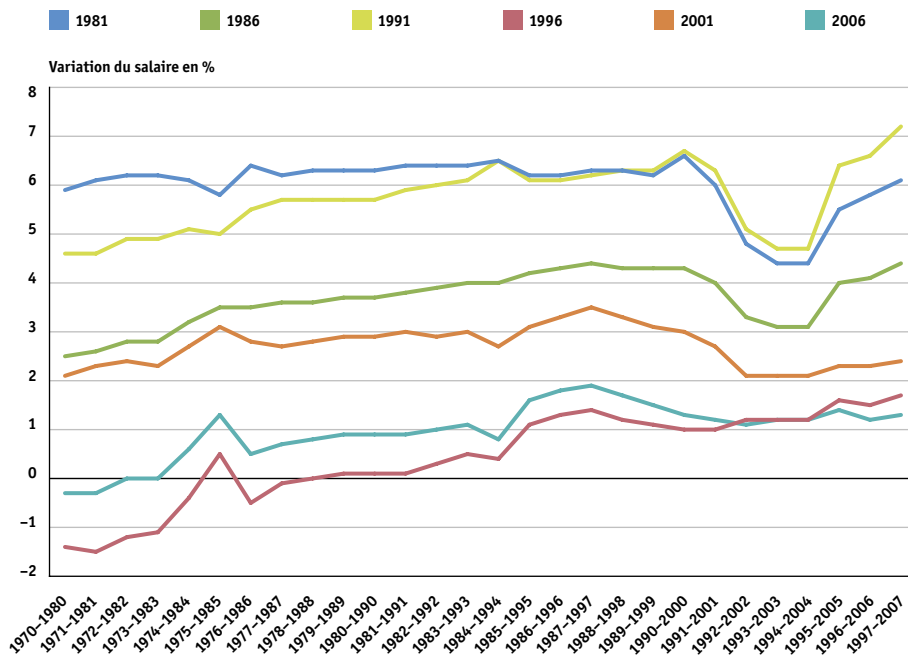
3 Muhl (2006).

4 L'indicateur de tension sur le marché du travail (TMT) se définit dès lors comme le logarithme naturel du quotient entre emplois vacants à plein temps (EVPT) et chômeurs à temps complet (CTC): $TMT = \ln(EVPT/CTC)$. La pertinence de cet indicateur est particulièrement élevée, compte tenu des améliorations entreprises par le Seco dans le recensement du chômage et des offres d'emploi. Elle entraîne un meilleur recensement statistique et augmente donc proportionnellement le nombre d'emplois vacants et de chômeurs dénombrés, sans pour autant modifier la valeur de l'indicateur TMT.

5 Les facteurs déterminants de l'évolution des salaires et la marge de manœuvre en matière de politique salariale sont disséqués par Muhl (2007) dans la perspective des négociations salariales en 2008.

Graphique 2

Prévision d'évolution des salaires nominaux pour 1981, 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006 sur la base des différentes périodes de régression



Source: OFS, Bauer/La Vie économique

Encadré 2

Enquête sur la structure des salaires 2006: premiers résultats

En 2006, le salaire médian en Suisse a atteint 5674 francs bruts par mois. Les 20% des salariés les moins bien rémunérés ont tous gagné moins de 4286 francs alors que les 20% les mieux payés ont tous reçu un salaire supérieur à 8029 francs. La part des salaires inférieurs à 3500 francs bruts par mois, pour une occupation à plein temps, a régulièrement baissé, en passant de 10,9% en 2000 à 6,2% en 2006. Ils représentent 9,6% des emplois dans l'industrie alimentaire, 28% dans l'hôtellerie-restauration et jusqu'à 43% dans les services personnels, contre 3,2% dans la santé, 2% dans l'industrie des machines et 0,6% dans les banques. Entre 2004 et 2006, le salaire des grands managers a augmenté en moyenne de 5,3% pour atteindre 21 472 francs bruts par mois. Dans l'industrie chimique, il a augmenté de 17%, dans les banques de 23% et dans les assurances de 24%.

que le coefficient T_{inf-1} augmente continuellement (de 0 à 1). L'impact de la compensation du renchérissement semble augmenter en fonction de la situation sur le marché du travail. Cet effet est particulièrement significatif dès la période de régression 1990–2000 (prévisions dès 2001).

Le coefficient E_{prod-1} s'élevait à environ 0,2 jusqu'à la période de régression 1989–1999 (coefficient statistiquement significatif pendant les périodes de 1976–1986 à 1987–1997). En conclusion, le processus de fixation des salaires tendait à légèrement compenser les écarts entre l'évolution des salaires réels et celle de la productivité jusqu'à la fin des années nonante. Si la hausse des salaires réels se situait à 1 point de % au-dessous (au-dessus) de l'évolution de la productivité, la hausse des salaires de l'année suivante était supérieure (inférieure) de 0,2 point de %. Après la période de régression 1989–1999 (autrement dit dès la prévision pour l'an 2000), le coefficient est retombé à 0 et il n'y a plus eu de compensation systématique lorsque la marge de manœuvre offerte par l'évolution de la productivité était insuffisante sur le plan salarial.

Expérience de pensée

L'interprétation de l'évolution des coefficients n'est pas simple sur ce point là, car ils se compensent pour une bonne partie. Par la

suite, malgré les nettes modifications qui ont affecté les coefficients des mêmes indicateurs préalables $TMT-1$, T_{inf-1} et E_{prod-1} , aucune modification essentielle n'est apparue dans le taux d'évolution des salaires pronostiqué.

C'est la raison pour laquelle on a choisi un processus qui saisit l'impact global des modifications de coefficient. On calculera, au sens d'une expérience de pensée, les taux d'évolution des salaires nominaux qui résulteront de valeurs de départ identiques pour la $TMT-1$, T_{inf-1} et E_{prod-1} , si les équations de régression établies pour les différentes périodes de 11 ans étaient utilisées. Les résultats des années 1981, 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006 seront employés. L'expérience de pensée permet de voir si une modification dans la pondération de chacun des facteurs qui influencent les valeurs de départ données transforme considérablement les résultats pronostiqués, ce qui pourrait être interprété comme une modification du mécanisme de formation des salaires.

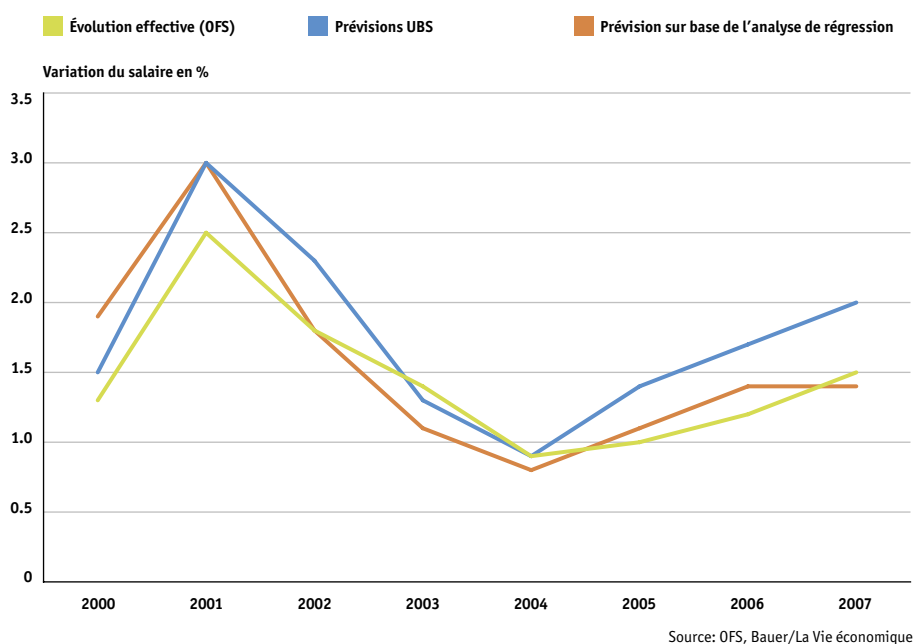
Prenons pour exemple l'année 1981, avec $TMT-1$ 0,68, T_{inf-1} 4,0 et E_{prod-1} 0,75. L'équation de régression calculée pour les 11 années précédentes (1970–1980) débouche sur une augmentation de salaire nominal possible de 5,9%. En utilisant les équations de régression pour la période 1997–2007, par exemple, on obtient une prévision comparable de 6,1%. Par contre, si l'on avait utilisé les valeurs de départ de l'année 1981 sur la base de l'équation de régression pour la période 1994–2004, la croissance des salaires nominaux n'aurait atteint que 4,4%.

Banalisation du chômage structurel croissant?

Dans le cadre de cette expérience, les valeurs prévisionnelles pour les années présentées dans le *graphique 2* (1981, 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006) augmentent de manière plus ou moins continue sur des périodes de régression suivies de 1970–1980 à 1990–2000. Autrement dit, au fil du temps, la modification de l'impact des facteurs d'influence a entraîné une accélération de l'accroissement des salaires avec des conditions de départ identiques en matière de tension sur le marché du travail, de taux d'inflation et de croissance de l'évolution. Cette évolution semble montrer une certaine banalisation de la hausse du chômage structurel. Au fil des années, le taux de chômage n'aurait plus vraiment la même influence sur le calcul de l'évolution des salaires. Cette interprétation n'est justifiée sur le plan économique que par le fait que la pénurie de personnel hautement spécialisé sur le marché du travail n'entretient aucun lien avec le niveau du chômage structurel.

Graphique 3

Évolution effective des salaires et prévisions, 2000–2007



Prévision de l'évolution salariale

Les équations de régression servent à pronostiquer l'évolution des salaires nominaux en 2008. Si l'on se réfère à l'équation de régression résultant de l'analyse des 11 dernières années, on obtient une prévision pour l'année suivant la dite période, qui était très proche ces dernières années de l'évolution effective de l'indice des salaires de l'OFS. Le graphique 3 montre que la prévision de l'analyse de régression est plus proche des valeurs effectives que de celle publiée par l'UBS chaque automne sur la base d'un sondage auprès d'entreprises actives dans 19 secteurs. Alors que la prévision de l'UBS s'écarte de 0,34 point de % en moyenne des valeurs effectives pour les années 2000–2007, celle basée sur l'analyse de régression ne présente qu'un écart moyen de 0,11%⁶.

L'équation 3 (voir encadré 1) permet de calculer l'évolution prévisible des salaires nominaux en 2008. Les données pour l'année 2007 sont estimées comme suit compte tenu des valeurs mensuelles connues à ce jour: nombre de chômeurs à temps complet 88 000, nombre de postes vacants à plein temps 11 000, taux d'inflation de 0,7%. Il en résulte une prévision de hausse des salaires nominaux de 1,3%.

La prévision basée sur l'analyse de régression est nettement inférieure à l'augmentation de 2% des salaires nominaux prévue par le Crédit Suisse selon le concept de l'OFS⁷. L'UBS prévoit une hausse de 2,4% des salaires nominaux en 2008, en se basant sur le sondage qu'elle effectue auprès des entreprises⁸. Si la prévision de l'UBS est supérieure à celle basée sur l'analyse de régression, cela peut être lié au fait que les entreprises interrogées ont tendance à surestimer l'évolution des salaires en période de bonne conjoncture. Cette tendance à la surestimation était patente ces trois dernières années et s'explique aussi par le fait que des facteurs autres que la simple évolution des salaires (avancement professionnel et parts du salaire déterminées par les résultats de l'entreprise) influencent aussi les réponses des entreprises participant au sondage. D'un autre côté, il est possible que l'analyse issue de la régression ne tienne pas suffisamment compte des attentes résultant de la haute conjoncture actuelle et du net renchérissement de la vie à la fin de l'année 2007. L'année 2008 révélera quelle prévision était la plus proche de la réalité.

Encadré 3

Indications bibliographiques

- Office fédéral de la statistique, *Indice suisse des salaires 2006: progression des salaires nominaux de 1,2% – Légère augmentation des salaires réels*, communiqué de presse, 30 avril 2007.
- Muhl Patrick A., «Irreführende offizielle Lohnstatistik», *Research News*, Credit Suisse Economic Research (éd.), 3 mai 2006.
- Muhl Patrick A., «Lohnrunde 2008: Was ist zu erwarten?» *Swiss Issues Konjunktur*, Credit Suisse Economic Research (éd.), 2 septembre 2007.
- UBS, *Sondage UBS sur les salaires: négociations salariales 2008, augmentation réelle attendue de 1,4%*, communiqué de presse du 26 octobre 2007.
- Wellershoff Klaus W., *Sondage UBS sur les salaires: négociations salariales 2008*, présentation auprès de la Swiss American Chamber of Commerce, 26 octobre 2007.

Conséquence de la libre circulation des personnes?

L'effondrement de l'évolution entre les périodes de régression 1987–1997 et 1990–2000 (en fonction de l'année de départ) peut être interprété comme une conséquence de l'intensification de la libre circulation des personnes avec l'UE: dans l'expectative de l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes à mi-2002, le rapport de forces sur le marché du travail a peut-être basculé au détriment des employés (l'offre potentielle de main d'œuvre en provenance de l'UE n'est pas mesurée par l'indicateur TMT). La hausse continue de l'augmentation des salaires dès la période de régression 1995–2005 est particulièrement intéressante dans cette interprétation. Avec la banalisation de l'accord sur la libre-circulation des personnes et sa validité renforcée dès mi-2004, il se pourrait que les attentes exagérées des employeurs envers le réservoir de travailleurs de l'espace européen aient été déçues et que le rapport de forces ait à nouveau basculé en faveur des employés. Cette évolution semble, en outre, indiquer que les mesures d'accompagnement prévues dans le cadre des accords bilatéraux avec l'UE, en matière de sous-enchère salariale notamment, ont eu, pour l'essentiel, les effets escomptés. Cette interprétation est sans doute spéculative et demanderait une analyse davantage approfondie.

6 Dans les années nonante, les prévisions de l'UBS étaient plus proches des valeurs effectives que les résultats des équations de régression.

7 Muhl (2007).

8 UBS (2007) et Wellershoff (2007).